

Comment la Belgique a fait refluer le tabac à rouler

SANTÉ L'arme de l'augmentation du prix est prônée par l'OMS

- ▶ La hausse de 73 % du prix de vente a réduit la consommation de 39 %.
- ▶ De quoi booster la politique des augmentations.

C'est la démonstration que l'antienne que répètent depuis bientôt vingt ans les militants de la santé est bien juste et efficace. A savoir que l'arme la plus efficace pour faire refluer le nombre de fumeurs est d'augmenter son prix de vente.

1 Une réduction de 39 %. Les chiffres publiés par le ministère des Finances ne laissent plus de doute : en 2015, on vendait 9.926 tonnes de tabac à rouler, un produit avec lequel le fumeur peut confectionner lui-même ses cigarettes et qui lui permettait une économie de deux tiers du prix par rapport aux cigarettes manufacturées. En 2018, on n'en a plus vendu que 6.059 tonnes, soit une réduction de 39 % des quantités. En cause, le prix qui a augmenté de 73 % dans le même délai. Ainsi, le prix d'un seau (car le tabac à rouler se vend aussi en seau) d'un kilo était de 98,59 euros en 2015, tandis qu'il se vend

maintenant à près de 173 euros. De quoi modérer sa consommation ? Manifestement. De quoi aussi se souvenir que la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé entrée en vigueur en mai 2005 et qui comprend 168 signataires, soit un nombre sans précédent dans toute l'histoire de l'ONU, comprend l'arme économique comme tout premier moyen de lutter contre le fléau du tabagisme.

Son texte, contraignant, est explicite : « *Les pays reconnaissent que les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac pour diverses catégories de la population, en particulier les jeunes. Chaque pays doit tenir compte de ses objectifs nationaux de santé en ce qui concerne la lutte antitabac et adopte ou maintient, selon le cas, des mesures pouvant comprendre l'application de politiques fiscales et, le cas échéant, de politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac.* »

2 Cette évolution va-t-elle continuer ? « *C'est difficile à dire, parce que les ventes en Belgique comprennent des ventes*

transfrontalières importantes, analyse Luk Joossens, expert de la Ligue européenne des associations contre le cancer. *Les ventes de cigarettes ont aussi chuté pendant la même période, mais de manière plus réduite, puisque la hausse de prix n'a atteint que 10 %, ce qui a induit une diminution de vente de 9 %. Dans le même temps, l'inflation avait bondi de 8 %. L'introduction de la cigarette électronique en 2014 en France a eu un effet sur les ventes, mais pas sur la prévalence. Par contre, au Royaume-Uni, elle a eu un effet sur la prévalence et sur les ventes. En 2017, la popularité de la cigarette électronique a également donné un coup à la consommation de tabac à rouler. Car le consommateur de cigarette électronique consomme généralement moins de produits du tabac.* »

Mais depuis ce 1^{er} mars, la cigarette a encore augmenté en France. « *Cela pourrait induire une nouvelle hausse des ventes en Belgique* », reconnaît Luk Joossens. Le paquet de cigarettes y coûte 8,80 euros, alors qu'il ne coûte que 6,70 euros chez nous. Pour le tabac à rouler, la différence de prix est forte puisque les consommateurs d'outre-Québec payent le double de prix. D'où les petits week-ends à Bruxelles ou les incursions à la frontière pour s'approvisionner.

3 Agir sur le prix. « *Cela prouve qu'il faut continuer à agir sur les prix. Les chiffres montrent qu'augmenter le prix des produits du tabac est très efficace en matière de santé publique. Je rappelle que la consommation de tabac tue la moitié de ses utilisateurs. Etant donné que certains vont limiter leur consommation à cause de ressources limitées, on observe généralement une diminution du nombre de fumeurs - même si une baisse des ventes ne signifie pas nécessairement une diminution du nombre de fumeurs. Ces effets resteront à démontrer dans la prochaine enquête de santé globale de Sciensano* », souligne l'expert qui a décrit les manipulations secrètes exercées par les cigarettiers sur de célèbres hommes et femmes politiques belges dans son dernier livre *La guerre du tabac en Belgique* (Editions Jourdan). ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

HAUSSE DES PRIX

Indolore pour le budget

La hausse des prix est un outil d'autant plus aisé à mettre en œuvre... qu'il ne coûte rien à l'Etat.

Après avoir stagné aux alentours de 2,2 milliards d'euros pendant quatre ans de suite, les revenus liés aux tabacs manufacturés ont bondi de 123,8 millions en 2018. Une hausse de revenus qui ne signifie pas une hausse de consommation. Les Français nous ont probablement bien aidés, si l'on en croit les chiffres de Logista, le fournisseur de la quasi-totalité des points de vente dans l'Hexagone, puisque les ventes de cigarettes chez les buralistes ont reculé de 9,32 %. Cette baisse découle clairement du relèvement d'un euro du prix du paquet appliqué en France le 1^{er} mars 2018. Le prix moyen s'est désormais établi aux alentours de 8 euros, pour environ 7 euros chez nous. Un phénomène qui pourrait s'accroître puisque depuis ce vendredi 1^{er} mars, les cigarettes françaises ont augmenté de 50 à 60 cents. Le gouvernement Macron vise un paquet à 10 euros fin 2020.

FR.SO.